



Ville de Bar-sur-Aube
DRAC GRAND EST

Aire de valorisation de
l'architecture et du patrimoine
P.V.A.P.

Plan n°3- Secteur A - Centre ancien
Arrêt de projet

Chantal ALGLAVE, architecte DPLG
Mathieu BATY, architecte du patrimoine

Avril 2020

LEGENDE

— Périmètre de l'AVAP

A secteur

■ Monuments historiques,
classés ou inscrits

Classification du bâti par intérêt architectural et urbain

- ★ Bâtiment 1er intérêt (intérêt majeur)
- Bâtiment 2ème intérêt (intérêt remarquable)
- Bâtiment de 3ème intérêt présentant une façade remarquable
- ★ Bâtiment de 3ème intérêt présentant des détails architecturaux remarquables
- Bâtiment 3ème intérêt
- Bâtiment neutre
- Murs et grilles remarquables
- Vestige d'anciennes fortifications
- Murs de fortifications supposés

Classification des espaces par intérêt paysager et urbain

- Espace paysager public remarquable ou à mettre en valeur
- Espace paysager privé remarquable ou à mettre en valeur
- Espace des anciens fossés à préserver
- Espace minéral privé remarquable
- Ruelle privée d'intérêt urbain